

Soins de santé en Ontario : trouver des soins à domicile

Pour de nombreuses personnes, il vient un temps où elles ont besoin d'aide pour continuer à vivre chez elles. Que devriez-vous faire si vous ou un être cher avez besoin de soins à domicile? Cette fiche de renseignements est un bon point de départ. Vous y trouverez de l'information sur les nombreux services de soins à domicile qu'il est possible d'obtenir en Ontario. Les renseignements sont regroupés en deux parties :

- Fonctionnement des services de soins à domicile
- Comment obtenir des services de soins à domicile

Il est possible d'obtenir cette fiche de renseignements en ligne dans plusieurs langues : http://www.health.gov.on.ca/fr/ministry/hc_system/. Cliquez sur le bouton « Renseignements dans d'autres langues ». Vous trouverez sur la version en ligne des ressources pour en savoir davantage sur la façon d'obtenir des soins médicaux en Ontario.

Fonctionnement des services de soins à domicile

1. De quoi s'agit-il?

Les services de soins à domicile permettent aux gens de rester autonomes et de continuer à vivre chez eux tout en veillant sur leur santé. Plusieurs de ces services sont financés par le gouvernement ontarien.

2. Quels types de services de soins à domicile puis-je obtenir?

Il existe quatre grands types de soins à domicile :

[Visites à domicile par des professionnels de la santé](#)

Ces services peuvent vous aider après une hospitalisation ou en cas de blessure ou de maladie.

Qui peut vous aider : Si vous êtes admissible, le [centre d'accès aux soins communautaires](#) (CASC) de votre localité peut organiser pour vous des services de soins infirmiers, de physiothérapie, d'ergothérapie, d'orthophonie, de consultation en matière de travail social et de nutrition.

Comment on peut vous aider :

- évaluation de vos besoins;
- planification et prestation des soins;
- enseignement sur la façon de prendre soin de vous.

Vous pourriez également recevoir des fournitures et des appareils dont vous avez besoin.

Services de soins personnels et de soutien de la personne

Ces services peuvent vous aider dans l'accomplissement de nombreuses activités quotidiennes.

Qui peut vous aider : Si vous êtes admissible, le [centre d'accès aux soins communautaires](#) (CASC) de votre localité peut vous être utile à trouver quelqu'un pour vous aider. Il s'agit habituellement de préposés aux services de soutien à la personne, d'aides soignants, de préposés aux soins d'hygiène personnelle ou d'aides aux services à la personne.

Comment on peut vous aider :

- aide aux soins d'hygiène personnelle, comme votre toilette et le bain, l'hygiène buccale, les shampoings et la coiffure, les soins de la peau préventifs ou les soins réguliers des mains et des pieds;
- aide pour vous déplacer vers un fauteuil, un véhicule ou un lit ou vous y installer;
- aide pour votre habillage et déshabillage;
- aide pour la prise de vos repas;
- aide pour vos besoins d'élimination;
- aide pour l'accompagnement à des rendez-vous.

Services d'aide familiale

Les services d'aide familiale vous aident dans l'accomplissement de vos activités quotidiennes.

Qui peut vous aider : Si vous êtes admissible, le [centre d'accès aux soins communautaires](#) (CASC) de votre localité peut vous aider à trouver une personne ou une entreprise qui offre ces services.

Comment on peut vous aider :

- aide à la planification des menus et à la préparation des repas;
- aide aux achats;
- aide avec les petites corvées ménagères et le lavage;
- aide avec le règlement de vos factures ou vos transactions bancaires.

Services de soutien communautaire

Ces services vous aident à vivre chez vous en toute sécurité et de manière autonome.

Qui peut vous aider : Ces services sont offerts par l'intermédiaire d'organismes à but non lucratif ou d'entreprises privées.

Comment on peut vous aider :

- services de transport;
- services de repas;
- aide pour les personnes qui s'occupent de vous;
- aide familiale ou ménagère;
- programmes de jour;
- activités sociales et récréatives

3. Qui finance les services de soins à domicile?

Les services de soins à domicile peuvent être financés de diverses façons :

- par le gouvernement (Ontario ou les administrations municipales);
- par des organismes à but non lucratif qui reçoivent des dons afin de prodiguer de tels services;
- par votre compagnie d'assurance ou vos régimes d'avantages sociaux (p. ex., régime d'assurance-santé privé);

- par vous-même (lorsque vous payez vous-même pour ces services).

Bon nombre de personnes qui souhaitent continuer à vivre chez elles obtiendront divers services financés de différentes manières.

Comment obtenir des services de soins à domicile

4. Où dois-je m'adresser pour obtenir des services de soins à domicile pour moi-même ou un être cher?

Le [centre d'accès aux soins communautaires](#) (CASC) de votre localité vous aidera à :

- déterminer les soins dont vous avez besoin;
- explorer les services qui répondent le mieux à vos besoins et à votre situation;
- obtenir des renseignements sur qui peut vous fournir ces services;
- organiser les services dont vous avez besoin.

Pour commencer, [trouvez un CASC](#) près de chez vous.

5. Comment savoir si j'ai droit à des services de soins à domicile financés par le gouvernement?

Vous devez vous adresser au [centre d'accès aux soins communautaires](#) (CASC) de votre localité. Votre centre déterminera si vous êtes admissible à des soins à domicile financés par le gouvernement. Pour commencer, [trouvez un CASC près de chez vous](#).

6. Comment puis-je obtenir de l'aide si je n'ai pas droit à un financement du gouvernement?

Vous devrez assumer le coût des services dont vous avez besoin. Vous pouvez faire une demande directement auprès des personnes ou des entreprises de votre choix. Le [centre d'accès aux soins communautaires](#) (CASC) de votre localité peut vous aider à trouver des services. Pour commencer, [trouvez un CASC près de chez vous](#).

7. J'ai des questions au sujet du système de soins de santé de l'Ontario. Qui pourrait me renseigner?

Veuillez appeler la ligne INFO de ServiceOntario. Les heures d'ouverture sont de 8 h 30 à 17 h du lundi au vendredi. Des préposés se tiennent à votre disposition pour vous aider en anglais et en français ou dans 20 autres langues. Composez l'un des numéros suivants :

- 1 866 532-3161
- ATS 1 800 387-5559
- À Toronto, ATS 416 327-4282